

Chronique sportive

Vrai ou faux débat ?

« EN prélude au renouvellement de l'ensemble des bureaux des fédérations, qui cadre avec la fin des J.O de "Rio 2016", la direction générale des Sports rappelle à toutes les fédérations de lui communiquer, dans les meilleurs délais, les dates retenues des assemblées qui seront préalablement précédées de l'annonce d'ouverture et de dépôt de candidatures. Les renouvellements devront être effectués au plus tard le 31 décembre 2016. Les fédérations qui ne s'exécuteront pas se verront suspendre les subventions. »

Ce communiqué, paru, il y a quelques jours, dans les colonnes de l'Union fait grincer les dents dans de nombreuses fé-

dérations sportives nationales. Un véritable procès d'intention est fait au ministère de la Jeunesse et des Sports. Lequel, pour les plaignants, veut tordre le cou à ses propres lois. Particulièrement l'article 29 de "l'arrêté modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0001/MJS/du 31 juillet 1969 qui fixe les statuts-types pour fédérations nationales". Un arrêté signé le 08 octobre 2001 par le Pr Daniel Ona Ondo, alors chef du département de la Jeunesse et des Sports. En effet, l'article 29 stipule que « le président du bureau fédéral est élu par scrutin de liste, en assemblée générale pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois...».

Aucune ambiguïté en lisant cette disposition. Aussi, face à cette clarté, certains dirigeants fédéraux dont les mandats ne sont pas encore arrivés à terme parlent-ils d'abus d'autorité.

Quelle est la réaction, par exemple, de la Fédération gabonaise de football (Féga-foot) dont le mandat expire le 30 mars 2018 ? Les locataires de la « Maison Alexandre Sambat » estiment que c'est un faux procès qui est intenté à la tutelle. « Il faut savoir poser et discuter les choses. Au lieu de se braquer, les fédérations feraient mieux de répondre à la correspondance de la tutelle en argumentant. Le dialogue devrait s'imposer entre les fédérations spor-

tives et notre tutelle, qui est ouverte au débat », nous a répondu un cadre de la Fégafoot.

Selon notre interlocuteur, la fin des Jeux olympiques de « Rio 2016 » n'a rien à voir avec la durée d'un mandat fédéral, qui est de quatre ans. C'est statutaire.

Aussi, un tel débat est-il à éviter, pour le bonheur du sport national qui ne cesse de dégringoler vertigineusement. A cause des conflits d'intérêts et de compétences chroniques entre ses dirigeants. Les acteurs du sport national doivent se souvenir de l'expérience de 2012, qui fut quasiment un échec dans l'ensemble. En raison du non-respect des textes.

Par MIKOLO-MIKOLO